



Déclaration FSU

CTSD du 15 décembre 2014

Ce CTSD se réunit après les élections professionnelles qui ont confirmé la position majoritaire de la FSU dans notre département. Les collègues, tous syndicats de la FSU confondus, ont choisi de maintenir leur confiance aux élus porteurs d'un syndicalisme de proximité, offensif, rassembleur et unitaire portant haut les couleurs de l'école de la réussite de tous et la reconnaissance des enseignants. Nous continuerons donc à porter leurs revendications lors de chaque occasion qui nous sera donnée lors des instances réglementaires comme lors des divers groupes de travail.

Lors de ce CTSD consacré aux conditions de récupération des heures travaillées au-delà des obligations hebdomadaires des collègues titulaires mobiles et/ou en service partagé, nous souhaitons faire quelques observations.

C'est bien la réforme des rythmes scolaires initiée par le ministre Peillon et assumée depuis par ses successeurs qui est à l'origine de ce décret sur les obligations de service. Cette réforme sensée se faire dans l'intérêt de l'élève a conduit à des organisations du temps scolaire ayant de graves conséquences. Selon l'enquête menée par le SNUipp-FSU, sur plus de 15000 réponses, près de 70 % des enseignants font état de conditions de travail dégradées, 80 % évoquent des conséquences négatives sur leur vie personnelle. Ils sont 65 % à constater un impact du périscolaire sur la qualité du temps scolaire, son organisation, la fatigue des enfants, un pourcentage qui passe à près de 85 % en éducation prioritaire et à 90 % pour la maternelle.

Quand diversité rime avec inégalités, c'est que cela ne va pas. La FSU ne peut pas accepter une réforme qui ne traite pas de façon équitable l'ensemble des élèves et qui dégrade les conditions de travail et de vie personnelle des enseignants.

Pour la FSU, il faut répondre au mécontentement des personnels en remettant à plat les 108 heures annualisées et en reconnaissant financièrement leur surcharge de tra-

vail. Il faut revoir totalement les organisations défaillantes qui ne profitent pas aux enfants. Le cadre réglementaire des décrets doit être remis à plat.

Enfin, depuis le début de cette année scolaire, de nombreux collègues remplaçants nous interpellent sur les conditions de remplacement : on leur demande souvent de changer de poste en cours de remplacement (quand ils ont un remplacement de plusieurs jours) voire même en cours de journée (sans leur payer tous les frais de déplacement inhérents à cette situation dont ils ne sont pas à l'origine). Nombre d'entre eux accumulent les heures supplémentaires et, même s'ils les récupéreront à un moment ou à un autre, la fatigue est plus importante lors de ces semaines à rallonge.

Nous constatons donc que le premier degré de la Somme manque cruellement de postes de remplaçants. Aussi, nous vous demandons de faire état de cette pénurie auprès du ministère afin que notre dotation soit suffisante pour permettre la création de postes de remplaçants. Nous rappelons que pour faire baisser les effectifs dans les écoles, mettre en place le plus de maîtres que de classes, reconstituer des RASED complets, permettre une décharge suffisante pour tous les directeurs et créer le nombre de postes de remplaçants nécessaire, la FSU chiffre à plus de 800 postes le besoin du seul département de la Somme.

Nous vous demandons également d'apporter quelques précisions au projet de circulaire que vous envisagez.

Votre circulaire indique la nécessité de renseigner la durée de travail normalement effectuée durant les jours fériés. La FSU souhaite qu'y soit précisée la façon dont les collègues vont devoir la renseigner : lieu de remplacement connu, école de rattachement, lieu de temps partiels...

La FSU demande également qu'il ne soit pas possible de refuser deux fois de suite les périodes de récupération proposées par les collègues concernés.